

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Bienvenue dans notre chalet de montagne.

Afin que chacun puisse profiter pleinement des lieux dans les meilleures conditions, nous vous remercions de respecter les règles suivantes.

Accès au chalet

Les chambres sont disponibles à partir de **12 h 00** et doivent être libérées au plus tard à **9 h 30**. Au-delà de cet horaire, le chalet se réserve le droit de facturer une nuit supplémentaire. Si le ménage n'est pas fait comme convenu la caution ne sera pas rendue. (voir check list ménage)

Toutes les arrivées doivent s'effectuer avant la fermeture de la télécabine, soit **avant 16 h 30**.

Si vous arrivez en voiture, une autorisation de circulation délivrée par la mairie vous sera fournie par nos soins. Nous déclinons toute responsabilité concernant l'état du chemin communal.

Objets de valeur

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels. Nous vous invitons à vérifier que votre chambre est bien fermée à clé lorsque vous vous absentez.

Respect des lieux

Merci de prendre soin du chalet, du mobilier et de l'ensemble des équipements mis à votre disposition.

Les équipements (cuisine, électroménager, mobilier, etc.) doivent être utilisés avec soin et remis à leur place après utilisation. Toute dégradation ou casse devra être signalée dans les plus brefs délais. Lors de votre arrivée, il vous sera demandé une caution de **250 euros**. Celle-ci vous sera restituée si le chalet est rendu en l'état du jour de votre arrivée, Toutes réclamations concernant l'état du Chalet ainsi que de ses équipements doivent faites dans les 24H suivant votre arrivée. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur du chalet. Merci également de ne pas jeter de mégots aux abords du chalet afin de préserver l'environnement et d'assurer la sécurité du site.

Animaux

Pour des raisons d'hygiène, d'entretien et de respect des futurs occupants, les animaux ne sont pas autorisés dans le chalet.

Respect du voisinage

Le chalet étant situé dans un environnement calme et naturel, nous vous remercions de respecter la tranquillité du voisinage. Les nuisances sonores, notamment en soirée et durant la nuit, doivent être limitées.

Sécurité

Veillez à éteindre les lumières, les appareils électriques et les équipements de chauffage lorsque cela est nécessaire. Ne laissez jamais un appareil de cuisson sans surveillance. Les accès, escaliers et espaces extérieurs doivent rester libres de tout encombrement.

Respect de l'environnement

Merci de préserver la nature environnante. Les déchets doivent être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet, situés au départ des télécabines. Nous vous remercions également de limiter votre consommation d'eau et d'énergie.

Départ du chalet

Avant de quitter les lieux, merci de :

- Ranger vos effets personnels.
- Laisser le chalet dans un état de propreté conforme à celui dans lequel vous l'avez trouvé.
- Effectuer les tâches indiquées sur la fiche de ménage afin de récupérer l'intégralité de votre caution.
- Vider les poubelles et les descendre dans les conteneurs prévus à cet effet.
- Fermer les fenêtres et vérifier que toutes les portes sont correctement verrouillées.
- Signaler tout incident ou dysfonctionnement constaté durant votre séjour.

Nous vous souhaitons un excellent séjour dans notre chalet de montagne et vous remercions de votre coopération.